

DECRET N° 2000-456 DU 14 SEPTEMBRE 2000

Chargeant Monsieur John IGUE, Ministre de l'Industrie des Petites et Moyennes Entreprises de l'intérim de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE, Ministre des Finances et de l'Economie pour compter du 12 septembre 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n°99-309 du 22 juin 1999, portant composition du Gouvernement ;

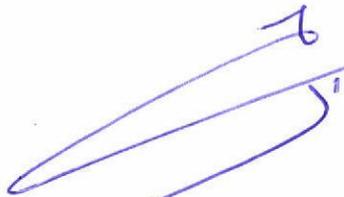
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pour compter du 12 septembre 2000, Monsieur John IGUE, Ministre de l'Industrie des Petites et Moyennes Entreprises, est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE.

Article 2 : Le présente Décret sera publié au Journal.

Fait à Cotonou, le 14 septembre 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE 4 MIPME 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 JO 1